

---

[Imprimer](#)

## **AeroliansParis : GPA cherche un maître d'œuvre pour la phase 2 du secteur Carole**

Image

---

## **Grand Paris aménagement souhaite confier une mission de maîtrise d'œuvre voiries, réseaux divers et paysage pour la phase 2 du secteur Carole de la ZAC AeroliansParis.**

Dernière opération à vocation économique d'envergure aux portes de l'aéroport Paris-Charles-de-Gaulle, le nouveau quartier AeroliansParis (ZAC Sud Charles de Gaulle), dont Grand Paris aménagement est l'aménageur en partenariat avec l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol, s'étend sur une surface de 198 ha sur la commune de Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis).

Relié directement à Paris et à l'aéroport Paris-CDG par le RER B via la gare Villepinte – Parc des expositions et la future ligne 17 du Grand Paris express, le quartier comptera à terme 850 000 m<sup>2</sup> de constructions dédiées au développement économique du territoire dans le prolongement de Paris Nord 2, venant ainsi renforcer le positionnement compétitif de la plateforme aéroportuaire. 10 000 à 12 000 emplois environ sont attendus à terme.

Imbriqué entre le circuit moto à l'ouest, l'avenue Carole à l'est et la route départementale 40 au sud, le secteur Carole a été découpé en deux phases opérationnelles pour répondre aux nécessités de viabilisation des lots cédés aux opérateurs immobiliers. Les travaux sur la phase 1 ont débuté en juin 2022 pour la viabilisation des lots PN2 (entrepôt logistique Mondial relay, dont la livraison est prévue au T1 2023) et PS1 (restaurant et hôtel 4 étoiles, attendus pour le T1 2025). La réalisation de la phase 2 a pour objectif la viabilisation des lots PC 1-2-3 qui donneront lieu à des dépôts de permis de construire à partir de fin 2022.

### **Respect du parti pris d'aménagement**

Sur cette phase 2, GPA a lancé une consultation visant à désigner une maîtrise d'œuvre dont la mission sera de réaliser les espaces publics, comprenant le bouclage des voies nouvelles réalisées en phase 1, la desserte en réseaux pour les lots PC et la création des espaces verts paysagers, notamment les merlons en limite avec le circuit moto Carole. La maîtrise d'œuvre retenue devra respecter le parti pris d'aménagement de même que les grandes orientations urbaines, ainsi que l'estimation travaux retenue au stade avant-projet, et transcrire les premières études réalisées en PRO/DCE.

Au prestataire reviendra la mise en œuvre et le suivi des travaux en phases ACT-AOR. Ce travail, note GPA, sera itératif avec l'équipe d'urbanistes coordonnateurs de la ZAC. L'équipe de maîtrise d'œuvre assurera en outre la coordination technique des projets des preneurs de lots sur l'aspect VRD.

Le lancement de ce chantier des espaces publics est prévu pour la fin d'année 2023.

[Consulter l'avis](#)

